



LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

SECAE/SQ/mm/N° 3312

Paris, le 28 NOV. 2008

Monsieur le Président, *cher Pierre*

Au titre de l'article 88-4 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un projet de décision sur une mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie.

Le 15 septembre 2008, le Conseil a soutenu l'idée d'une enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie, qui aurait pour objectif d'enquêter sur les origines et sur le déroulement du conflit en Géorgie, et dont les résultats seraient présentés aux parties au conflit et à la communauté internationale sous forme de rapport.

Les Etats membres ont par ailleurs décidé de confier la direction de cette mission à Madame Heidi TAGLIAVINI, ressortissante suisse qui conduirait ses travaux en toute indépendance, avec l'aide d'experts internationaux de renom.

La présente décision du Conseil a pour objectif de permettre le lancement de cette mission, la nomination de Madame TAGLIAVINI à sa tête, et son financement.

Le Gouvernement souhaite en conséquence attirer l'attention du Parlement sur le caractère d'urgence que revêt la présente demande, la décision devant être prise par le Conseil de l'Union européenne le 1 décembre. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir procéder à son examen dans des délais compatibles avec cette échéance rapprochée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération. *Et de tout cœur*

Jean-Pierre JOUYET

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée nationale

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président

D197/PP/CB

Paris, le 28 novembre 2008

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 28 novembre 2008, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence d'un projet de décision du Conseil sur une mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie (document E 4125).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Le projet de décision a pour objet de nommer Madame Heidi Tagliavini chef de la mission d'enquête internationale indépendante pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2009, à la suite des réunions du Conseil européen, le 1^{er} septembre 2008, prêt à soutenir tous les efforts en vue d'une solution pacifique et durable des conflits en Géorgie, et du Conseil, le 15 septembre 2008, se prononçant en faveur d'une enquête internationale indépendante sur ce conflit.

La mission d'enquête a pour objectif d'enquêter sur les origines et sur le déroulement du conflit en Géorgie, y compris au regard du droit international notamment l'Acte final d'Helsinki, du droit humanitaire et des droits de l'homme, et sur les accusations faites dans ce contexte y compris les allégations de crimes de guerre. Un rapport devra être présenté au Conseil, à l'OSCE et à l'ONU, ainsi qu'aux parties au conflit.

Le projet de décision devrait être adopté lors du Conseil du 1^{er} décembre 2008.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pierre LEQUILLER

Monsieur Jean-Pierre JOUYET
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07

